Située au sud d'Angers, la **Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA)** regroupe 19 communes (57 000 habitants). Elle emploie plus de 220 agents, qui œuvrent pour le compte des communes membres.

RECRUTE

UN RESPONSABLE DE SERVICE TECHNIQUE VOIRIE - SECTEURS 1 ET 2 (H/F)

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou, à défaut, CDD d'une durée de 3 ans reconductible (6 ans au total) puis possibilité de nomination fonctionnaire.
Cadre d'emplois :	Technicien territorial (B), Agent de maîtrise (C)
Régime de temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	4 février 2024
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

CONTEXTE

➢ **Notre structure, nos valeurs**

Chez nous, communauté de communes, notre cœur de métier c'est la valorisation de notre territoire, du patrimoine de nos communes. Nos missions sont diverses : entretien des communes (bâtiments, jardins, espaces publics) et accompagnement technique dans leurs projets de développement (voirie, assainissement, urbanisme, culture, petite enfance, tourisme, économie, et bien d'autres encore !).

Notre sens au travail : agir pour l'intérêt général, se rendre utile au quotidien pour les communes et leurs habitants.

Devenez acteur de notre engagement pour un service public de proximité, incarnant ainsi nos valeurs de solidarité, de développement durable du territoire et d'amélioration quotidienne du cadre de vie de nos concitoyens.

En savoir davantage sur notre collectivité ? Consultez notre dernier rapport d'activité (loire-layon-aubance.fr, rubrique Collectivité).

➢ **Votre service**

Les services techniques de la CCLLA sont répartis en plusieurs secteurs géographiques. Au sein du secteur 2, le service voirie intervient sur le territoire et pour le compte des communes :

- du secteur 1 (St-Georges-sur-Loire, Champtocé, St-Germain-des-Prés, La Possonnière) ;
- du secteur 2 (Chalonnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon).

Si le service intervient sur deux secteurs, il est toutefois rattaché au secteur 2, qui compte au total une trentaine d'agents, tous services techniques confondus (espaces verts, proximité, bâtiments et voirie).

Le service voirie, composé de 7 agents, réalise des opérations d'entretien et de sécurisation de voies publiques et de ses dépendances. Doté de nombreux outils et engins (tracteurs, tractopelles, camions et équipements spécifiques), c'est un service fortement mécanisé. Il apporte ponctuellement son concours aux autres services du secteur (espaces verts, proximité, bâtiments). Il réalise, entre autres, des opérations :

- de terrassement et de remblaiement ;
- de peinture routière ;
- de signalisation routière (horizontale et verticale) ;
- de fauchage d'accotements ;
- de traitement des enrobés routiers (enrobage à froid, etc.) ;
- de gestion du mobilier urbain (remplacement de potelet, barrière, banc, corbeille, etc…) ;
- des interventions de « crise » (inondations, viabilité hivernale, éboulement, arbres couchés, etc.).

Quelques chiffres : 130 km de voirie communale à entretenir, 595 000 m² de voirie (bitume, pavé, bicouche, sablé) et 5,5 km de chemins de randonnée (entretien manuel).

MISSIONS

Sous la responsabilité du responsable de secteur, vous organisez et coordonnez les activités techniques, administratives, budgétaires et humaines du service. Vous travaillez en lien avec de nombreux interlocuteurs, aussi bien internes qu'externes.

- **Volet technique :**
  - Orientations stratégiques : déclinaison et mise en œuvre des orientations politiques des élus en matière de voirie (analyse de besoins, réalisation de projets, etc.).
  - Organisation des activités du service : planification des opérations, détermination de l'organisation humaine, matérielle et logistique de chaque opération.
  - Demandes d'interventions de la part des communes et des élus : réception, priorisation, traitement.
  - Travaux : proposition, mise en œuvre et contrôle des programmes de travaux (réalisés en régie ou par des prestataires). Mission réalisée en lien avec le responsable de secteur et l'appui du bureau d'études interne voirie.
  - Sécurité : garantir la sécurité des usagers sur le domaine public (équipements, installations, etc.), veiller à la sécurité des agents du service (consignes de sécurité, port des EPI, etc.).
  - Relations avec les entreprises et les partenaires : sollicitations de devis, organisation de RDV, de livraisons, suivi de travaux, etc.
  - Exploitation du réseau, en relation avec les autres gestionnaires et concessionnaires.
  - Participation ponctuelle aux activités opérationnelles de l'équipe.
  - Évènements exceptionnels (viabilité hivernale, inondations, arbres couchés, éboulements, etc.) : organisation et gestion de la mise en sécurité.

- **Volet administratif :**

En lien avec le responsable secteur et les services internes (finances, RH, bureau d'études voirie, assurances, etc.) :
  - Budget du service (en lien avec le responsable de secteur) :
    - élaboration et suivi du budget annuel du service ;
    - définition de la stratégie pluriannuelle d'investissement en matériels et équipements ;
    - réalisation et suivi de demandes d'achat sur le logiciel de comptabilité (en lien avec les services concernés).
  - RH :
    - définir et incarner un projet de service (définition d'une organisation, des missions des agents, etc.).
    - arbitrages, validation des demandes (congés, absences, formations, etc.) ;
    - relais d'informations diverses ;
    - évaluation annuelle des agents du service.
  - Matériels et équipements : gestion de stocks, commande de fournitures, etc.
  - Suivi administratif (tableaux de suivis, vérifications périodiques, contrôle de traçabilité, etc.).
  - Traitement des sollicitations des usagers (courriels, courriers, téléphone).
  - Traitement des sinistres (en lien avec le service assurances).
  - Assurer une veille règlementaire et technique.

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : Chalonnes-sur-Loire (centre technique).
- **Temps de travail** : 37h30 annuel, avec alternance entre une période « estivale » et une période « hivernale » :
  - « hivernale » (d'octobre à février) : régime de 35h, avec horaires de 8h30 à 17h ;
  - « estivale » : régime de 39h, avec horaires de 8h/8h30 à 17h/17h30.

  Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service.
- **Astreintes** : possibles, sur la base du volontariat (2 à 3 périodes par an).
- **Contraintes d'exercice** : travail en intérieur et en extérieur, manutention et port de charges possibles, déplacements fréquents (sur le territoire du secteur et avec un véhicule de service). Possibles réunions en soirée.
- **Interlocuteurs** : élus, entreprises, usagers (riverains, associations, etc.), services internes.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
  - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
  - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).*
- **Avantages** :
  - Prime mobilité durable (si covoiturage et/ou vélo – sous conditions).
  - Comité d'entreprise (prestations consultables sur cnas.fr).
  - Prévoyance : participation employeur si contrat labellisé souscrit par l'agent.
  - RTT : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
  - EPI : fournis.

- **Perspectives d'évolutions :**
  - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur cnfpt.fr).
  - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

** Concerne les agents fonctionnaires.*

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Idéalement, diplômé(e) de l'enseignement supérieur en génie civil, travaux publics ou équivalent. A défaut, une expérience en rapport avec des missions du poste serait appréciée. Une expérience en collectivité serait un plus.
- Permis de conduire B obligatoire.
- Seraient un + : permis BE (remorque), permis C (poids-lourds), CACES engins de chantier, AIPR (encadrant ou concepteur).

Connaissances :
Vous disposez de connaissances ou, à défaut, vous manifestez un intérêt marqué pour le développement de connaissances dans les domaines suivants :
- Techniques et règlementation dans le domaine de la voirie (procédés et techniques de réparation, élagage-fauchage, etc.) et domaines dérivés (signalisation verticale/horizontale, mobilier urbain, etc.).
- Procédures de déclarations de travaux et DT-DICT.
- Mécanique.
- Les marchés publics, la comptabilité

Savoir-faire :
- Capacité à organiser : anticiper et planifier les activités, réaliser le planning des équipes, déterminer les moyens à déployer.
- Sens des responsabilités : savoir arbitrer, établir et faire appliquer des consignes.
- Capacité à travailler en autonomie, faire preuve d'initiative.
- Capacité d'adaptation, gestion des urgences et des aléas (bouleversement de plannings établis, etc.).
- Maîtrise élémentaire d'outils informatiques : Word, Excel (tableaux simples), messagerie, etc.
- Savoir rendre compte (rédaction de compte-rendu, de rapport simple, etc.).

Savoir-être :
- Diplomatie, qualités relationnelles (vis-à-vis notamment des élus, des partenaires extérieurs, etc.).
- Aptitudes au management : dynamiser un collectif de travail, prendre des décisions fortes, gérer des conflits, animer une réunion, etc.
- Savoir rendre compte (alerter, informer sa chaîne hiérarchique, des élus, etc.).

CANDIDATURE

Votre candidature comprend : CV + lettre de motivation + copie de votre dernier arrêté (pour les fonctionnaires).

Elle est à adresser :
- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Oger, responsable secteur 2 – 02.41.74.10.84
Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH-recrutement – 02.41.54.59.93
rh-recrutement@loirelayonaubance.fr

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.